



BPJEPS

Animateur.rice


Animation socio-éducative ou culturelle

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Quel est le métier d'Animateur ou d'Animatrice socio-éducatif.ive ou culturelle ?

L'animateur ou l'animatrice socio-éducative ou culturelle est **polyvalent.e**, il ou elle accompagne **tout type de public** en prenant en compte **les besoins** et les contextes de vie des personnes.

Dans tous lieux d'accueil et de pratique, son métier est d'organiser le **vivre ensemble** et de favoriser les interactions sociales en conduisant des progressions pédagogiques **inclusives**. Il ou elle conçoit et met en oeuvre en oeuvre **des projets d'animation et des activités culturelles, éducatives et sociales** qui s'inscrivent dans le projet et l'organisation de la structure. Il ou elle anime des temps d'échanges avec les publics accueillis afin de faciliter la socialisation et **lutter contre toute forme d'exclusion** et comportements à risques.

 **A Quimper**
du **17/09/2026**
au **15/09/2027**

 **Durée de la formation**
600 h
de formation en centre aux Ceméa
945 h de stage pratique

 **Réunions d'information**

Le **7 avril 2026**
de 14h00 à 15h00 en
visioconférence

Le **11 juin 2026** de 17h30 à
18h30 en **présentiel à**
Quimper

 **Inscriptions**
jusqu'au
18/08/2026



CONTACTS

Laurence DROVAL
Secrétaire référente
ldroval@cemea-bretagne.fr

Hélène LE JUGE
Référente handicap
hlejuge@cemea-bretagne.fr



Le BPJEPS Animation socio-éducative et culturelle

Cette formation **en alternance** au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle vise à qualifier des professionnel.les de l'animation technicien.nes de l'éducation populaire, capables de **conduire une action éducative** qui s'inscrit dans le projet d'une structure. Il permet d'acquérir des compétences de conception, de réalisation et d'évaluation d'un projet d'animation collective sur un terrain professionnel.

Ce diplôme d'État enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (réf. **RNCP 39 926**) est classé au **niveau 4**.

La personne titulaire de ce BPJEPS ASEC peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation socio-culturelle. Elle peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint.e d'animation principal.e de 2e classe.



Les particularités de cette formation

Une formation portée par une association d'éducation populaire et un **mouvement pédagogique d'Éducation nouvelle**.

Une **formation en alternance** articulant des temps de formation en centre aux Ceméa et des temps de stage pratique au sein d'une structure.

- + Un accès à la **médiathèque** numérique des Ceméa : **Yakamédia**. Une base de ressources multimédia disponibles à tout moment et sur tous les écrans : idées d'animation, tutos, ressources pédagogiques, actions culturelles, texte de référence, témoignages de pratique de terrain.
- + Une **plateforme de formation en ligne** qui offre des séquences de formation en distanciel s'articulant avec le présentiel, des activités variées adaptées aux diverses manières d'apprendre.
- + Un **espace numérique de formation** (ENF) : un environnement professionnel doté d'outils collaboratifs facilitant les interactions de l'ensemble des acteur.trices d'une même formation : formateur.rices, stagiaires et tuteur.rices. Il permet la mutualisation de ressources pédagogiques.



Des semaines en internat (en France et en Europe) seront à prévoir.





Contenus et méthodes privilégiées

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel et distanciel alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.

Méthodes pédagogiques mobilisées : mises en situation, échanges de pratiques, apports théoriques, pratique et analyse d'activités. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation pour permettre une prise de distance avec la pratique et le terrain.

⇒ Objectifs

La formation permet d'être capable de concevoir et de mettre en oeuvre des projets d'animation et des activités culturelles, éducatives et sociales s'inscrivant dans le projet et l'organisation de la structure.

La formation est structurée autour de **4 Blocs de Compétences** (BC) issus du référentiel. Le BC 1 et BC 2 sont les 2 blocs communs avec les BPJEPS du sport.

- **Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation** dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport et de l'animation (BC 1)
- **Valoriser les activités et les projets d'une structure** du champ du sport ou de l'animation (BC 2)
- **Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales** dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure (BC 3)
- **Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis** au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle (BC 4)

- € Tarifs et financements

9000 € soit 15 €/h - frais pédagogiques

Le BPJEPS ASEC peut être financé dans le cadre :

- D'un contrat d'alternance : apprentissage ou professionnalisation
- D'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformation)
- Du plan de formation de l'employeur
- Du Compte Personnel de Formation

- d'une prise en charge financée par le **Conseil**
- Régional pour les personnes en recherche
- d'emploi dans le cadre du programme Qualif Emploi
- D'un financement personnel, (code CPF 117943),

Les Ceméa se tiennent à votre disposition afin de vous aider à monter votre projet de formation.



Accès à la formation

Les pré-requis et exigences préalables à l'entrée en formation

Conformément à la réglementation, pour accéder à la formation, il faut :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme : PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, SST
- Être capable de justifier d'une **expérience d'animation** professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de **200 heures**.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, comprenant les démarches de financement de la formation avant la date limite d'inscription
- Avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente des CEMEA <https://cemea-formation.com/CGV>
- En fonction du nombre de candidates, des tests de sélection pourront être organisés, constitués d'une épreuve écrite et/ou d'une épreuve orale.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Pour les candidat.e.s dont la situation le nécessite, le ou la référent.e handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).

Contact : hlejudge@cemea-bretagne.fr

En transmettant vos coordonnées téléphoniques, il ou elle ne manquera pas de vous rappeler.



Évaluation et validation

Pour valider sa formation et obtenir le BPJEPS ASEC, chaque candidate devra valider l'ensemble des Blocs de Compétences (BC) à travers les 4 épreuves certificatives. Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

BC 1, BC 2, BC 4 : production d'un document écrit personnel, support à une présentation orale suivie d'un entretien pour chaque bloc.

BC 3 : mise en situation professionnelle d'encadrement d'un groupe dans la structure d'alternance, production d'un document écrit, présentation orale suivie d'un entretien.